

# RAPPORT MENSUEL

---

Juillet 2022



EUROPEAN  
OLYMPIC  
COMMITTEES



**EU**  
Office

### CHIFFRES & DONNÉES

#### EYOF 2022 à Banská Bystrica, Slovaquie Du 24 au 30 juillet 2022

- 48 pays 
- 2.200 athlètes 
- 1.300 volontaires 
- 10-15.000 visiteurs 
- 10 sports 



### TWEETS DU MOIS

 EOC EU Office  
@EOCEUOffice · Follow

The European Youth Olympic Festival #EYOF has started yesterday in Slovakia and young athletes are #ReadytoShine!

With 3600 athletes from all over Europe competing in 10 sports, this is the biggest youth sports event on the continent. Sport is bringing young Europeans together!



11:05 PM · Jul 25, 2022

6 ❤️ Reply Copy link

[Explore what's happening on Twitter](#)

 GAMES Erasmus+ Project  
@GamesErasmus · Follow

The **2022** #BeInclusive Sport awards are now open across **3** categories. The **new** category Promoting Gender Equality in Sport "Be Equal" keys in **🔗** with #GAMESPROJECT ambition to promote gender equality in leadership positions in sport!  
@EuSport @EUErasmusPlus @EOCmedia @EOCEUOffice



9:50 AM · Jul 5, 2022

11 ❤️ Reply Copy link

[Explore what's happening on Twitter](#)

- **Editorial** **4**



### POLITIQUES SPORTIVES EUROPÉENNES ET PROGRAMMES DE FINANCEMENT

- **Audience sur la Super League à la Cour de Justice de l'Union européenne** **5**
- **Demande de décision préjudicielle d'un club de football luxembourgeois contre l'UEFA** **6**
- **Le Festival olympique de la jeunesse européenne rassemble des jeunes champions de 48 pays en Slovaquie** **7**
- **La commission Culture et Education du Parlement européen adopte le rapport sur les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives en raison du Covid-19 pour les jeunes** **8**
- **Le Mouvement sportif peut bénéficier des prix sportifs #BEINCLUSIVE** **9**
- **Le projet GAMES lance le "Questionnaire pour évaluer l'égalité des genres" auprès des Comités Olympiques Nationaux et des Fédérations Nationales.** **10**



### LE COIN DES PARTENAIRES

- **Clubs sportifs et sports de plein air : Le projet européen "SPORTOUT" du DOSB débute** **11**
- **Évènements à venir** **13**



### EDITORIAL

Chers lecteurs,

La pause estivale a commencé à Bruxelles. Dans ce contexte, le prochain numéro du rapport mensuel ne sera pas publié avant la fin du mois de septembre.

Dans le dernier éditorial, j'ai déjà fait référence à l'audience sur le litige entre la Super League européenne et l'UEFA/FIFA. L'audience elle-même a repris les points de conflit attendus, mais n'a pas encore donné d'indication sur la direction que prendront les juges au printemps prochain. Ce qui est certain, c'est que le procureur général présentera son avis juridique le 15 décembre. Il sera particulièrement important de savoir si le tribunal consacrera la double fonction de nombreuses fédérations en tant que régulateurs et organisateurs de leur sport. Il est incontestable que le tribunal obligera les fédérations à appliquer des critères transparents et non discriminatoires dans les procédures d'octroi de licences pour les événements sportifs. Toutes les fédérations sportives doivent d'ores et déjà s'y préparer et revoir et, si nécessaire, réviser leurs statuts respectifs. Ce n'est que sur cette base que d'éventuelles sanctions pourront être justifiées.

Il est à noter que la Commission européenne était plutôt réticente quant à la signification juridique de l'article 165 du TFUE sur le sport. Elle a plutôt dû être encouragée par les juges à soutenir l'objectif de compétitions ouvertes et équitables tel que formulé dans l'article. Il a pu être entendu à la Cour que l'ouverture des compétitions pourrait éventuellement être reconnue comme un objectif légitime pour justifier des décisions restreignant la concurrence.

Le jugement sera rendu au printemps 2023 et il est à espérer qu'il contribuera à renforcer le modèle sportif européen et l'art. 165 du TFUE.

À côté des grands événements sportifs comme le Tour de France, qui vient de se terminer, d'autres grands événements sportifs moins commerciaux comme le Festival olympique de la jeunesse européenne sont quelque peu relégués au second plan. Lors du plus grand événement sportif de la jeunesse en Europe, qui a débuté le 24 juillet à Banská Bystrica (Slovaquie), les meilleurs jeunes européens s'affrontent dans 11 sports. Pour les 2 200 jeunes athlètes, de tels événements sont d'une importance capitale, surtout en période de pandémie, afin de les motiver davantage et de faire en sorte qu'ils continuent à s'engager dans des activités sportives. Merci au Comité olympique slovaque, qui a fait un excellent travail et a fait de ces Jeux un grand événement sportif pour tous les participants ! Pour les vacances d'été à venir ou déjà commencées, toute l'équipe du bureau de représentation des COE auprès de l'UE vous souhaite un bon repos !

Bien à vous tous,



Folker Hellmund  
Directeur du bureau de représentation des COE auprès de l'UE



### POLITIQUES SPORTIVES EUROPÉENNES ET PROGRAMMES DE FINANCEMENT

#### Audience sur la Super League à la Cour de Justice de l'Union européenne

L'audience sur le litige European Super League v. UEFA/FIFA a eu lieu à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) les 11 et 12 juillet, la Super League tentant de prouver que l'UEFA a enfreint le droit de la concurrence en bloquant sa création. L'UEFA et la FIFA ont dénoncé la tentative de bouleverser l'ordre établi des compétitions sportives ouvertes dans le football européen et de créer une ligue dissidente (fermée) dirigée uniquement par des intérêts commerciaux.

Avant l'audience à la CJUE, 15 États membres ont envoyé des déclarations écrites et ont pour la plupart soutenu l'UEFA. Cela a été confirmé lors de l'audience elle-même, au cours de laquelle 21 représentants des États membres de l'UE ont fait des contributions orales. Presque tous les États membres ont condamné l'idée de mettre en place une ligue fermée qui garantirait à un nombre fixe de clubs des revenus plus élevés sans tenir compte de leurs mérites sportifs. À cet égard, les États membres ont fait référence à l'art. 165 du TFUE, qui prévoit des "compétitions ouvertes et équitables" en Europe.

En outre, les aspects suivants ont été discutés :

- Abus de position dominante (Art. 102 TFUE) et conflit d'intérêt du fait que l'UEFA est à la fois régulatrice et organisatrices de compétitions. Des décisions antérieures de la CJUE (par exemple, l'affaire MOTOE) n'ont pas exclu que les deux fonctions puissent être exercées par une seule organisation si elle agit de manière transparente et non discriminatoire et en appliquant des critères clairs.

- Proportionnalité et nécessité des sanctions. Il s'agira d'un point majeur du jugement. La CJUE évaluera quel type de système d'autorisation préalable était en place et quels critères ont été appliqués pour autoriser ou non la création de nouvelles compétitions. À cet égard, la question de la base juridique des sanctions imposées aux clubs et aux joueurs a été remise en question.
- La signification de l'Art. 165 TFUE (relatif au sport) et en particulier le rapport juridique avec la politique de concurrence n'a jamais été clarifié. L'arrêt est censé apporter des éclaircissements sur la question de savoir si et dans quelle mesure les éléments de l'article 165 TFUE relatif au sport (par exemple, des "compétitions équitables et ouvertes") auront un impact sur les règles de concurrence et pourront être considérés comme des objectifs légitimes de restriction de la concurrence.
- Le président de la Cour a souligné que le modèle sportif européen et le mécanisme de solidarité ne joueront pas un rôle majeur dans la décision de la Cour.

L'avis écrit de l'avocat général sera rendu le 15 décembre et l'arrêt de la CJUE devrait être rendu au printemps 2023.

### Demande de décision préjudicielle d'un club de football luxembourgeois contre l'UEFA

Juste après l'audience Super League européenne / UEFA/FIFA, une autre demande de décision a été déposée le 21 juin par un tribunal luxembourgeois. Cette affaire oppose le club de football luxembourgeois FC Swift Hesperange, à la Fédération luxembourgeoise de football (FLF) et l'UEFA.

Le club luxembourgeois conteste les règles mises en œuvre et édictées par l'UEFA, qui s'étendent à la FLF, qu'il considère comme contraires au droit européen. Plus précisément, la demande du club pour une interprétation des traités européens par la CJUE est centrée sur la conviction que les règles et statuts de l'UEFA et de la FLF portent atteinte à la libre concurrence (article 101 du TFUE), affectent la libre circulation des capitaux (article 63 du TFUE), entravent la libre circulation des travailleurs (article 45 du TFUE) et empêchent toute liberté liée à la prestation de services (article 56 du TFUE).

Les plaintes portent, entre autres, sur les aspects suivants :

- Les règles de l'UEFA et de la FLF qui interdisent aux clubs de créer et de gérer des compétitions transnationales (par exemple, une ligue BENELUX) ou une compétition paneuropéenne. Ce "verrouillage territorial", comme l'appelle le club de football, est remis en question dans le contexte des dispositions relatives à la concurrence qui interdisent la restriction de la concurrence (article 101 du TFUE) et celles qui interdisent l'abus de position dominante (article 102 du TFUE), ainsi qu'en ce qui concerne l'existence d'obstacles injustifiés à la libre prestation de services (article 56 du TFUE).

- Les règles de l'UEFA et de la FLF imposant des quotas de "joueurs formés localement" ou de "joueurs locaux" qui sont appliquées tant au niveau européen qu'au Luxembourg et la question de leur justification au regard de l'article 101 du TFUE sur la libre concurrence et de l'article 45 sur la libre circulation des travailleurs.
- Les règles de la FLF interdisant aux joueurs revenant au Luxembourg de s'engager auprès de tous les employeurs potentiels, à l'exception de celui qui était son employeur avant que le travailleur concerné n'exerce son droit à la libre circulation en quittant le Luxembourg et en s'engageant auprès d'un employeur dans un autre Etat membre sont remises en cause au regard de l'article 45 TFUE, garantissant la libre circulation des joueurs.
- Les statuts restrictifs de la FLF qui interdisent aux clubs de constituer des sociétés commerciales sont remis en cause au regard de l'article 63 TFUE dans lequel la circulation des capitaux est garantie et également au regard de l'article 101 TFUE par lequel la restriction des investissements est interdite.

L'affaire en question est très similaire à l'affaire de la Super League européenne, dans laquelle la CJUE a récemment été invitée à clarifier l'application du droit européen aux compétitions paneuropéennes gérées par des clubs.

#### PLUS D'INFORMATION

[Communiqué de presse](#)

### Le Festival olympique de la jeunesse européenne rassemble des jeunes champions de 48 pays en Slovaquie

Le 24 juillet, la cérémonie d'ouverture du 16<sup>ème</sup> Festival olympique de la jeunesse européenne (FOJE) a donné le coup d'envoi d'une semaine de compétitions dans la ville de Banská Bystrica, en Slovaquie.

Organisé sous le patronage des Comités olympiques européens (COE), le FOJE est le plus grand événement olympique multisports pour jeunes athlètes. Cette édition a rassemblé plus de 1 300 volontaires et 2 200 jeunes athlètes de 48 pays, qui se sont affrontés dans 10 sports (athlétisme, badminton, basket-ball, cyclisme, judo, handball, gymnastique, natation, tennis, volley-ball), un premier pas vers les Jeux Olympiques.

Alors que la cérémonie d'ouverture était diffusée en direct sur la télévision slovaque, la chaîne des COE a retransmis les compétitions en direct tout au long de la semaine, permettant ainsi à un large public d'apprécier les performances de ces jeunes athlètes qui, un jour, concourront au plus haut niveau.

Des volontaires diffusant les valeurs européennes et olympiques pendant le FOJE

Plus qu'un simple événement sportif, le FOJE offre aux athlètes et aux volontaires une incroyable opportunité d'entrer en contact avec des jeunes de toute l'Europe et de découvrir les valeurs européennes et olympiques.

Le renforcement du programme des volontaires a été rendu possible grâce au soutien de l'Union européenne, dans le cadre du projet Erasmus+ Sport "Volontaires Sportifs Européens" lié au FOJE.

Les financements européens ont permis de développer un ensemble d'outils de communication et de matériel pédagogique, tels que des programmes d'apprentissage et des livrets sur les "événements sportifs verts" et les "valeurs et la culture olympiques". Grâce à cela, le FOJE fournit aux volontaires des outils pour réfléchir à l'héritage social et environnemental des événements sportifs, pour le monde du sport et au-delà.

Le bureau européen des COE a soutenu la candidature du projet "Volontaires Sportifs Européens" et a été heureux de voir sa mise en œuvre sur place à Banská Bystrica.



### La commission Culture et Education du Parlement européen adopte le rapport sur les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives en raison du Covid-19 pour les jeunes

La commission Culture et Education du Parlement européen (CULT) a adopté le 13 juillet le rapport "les conséquences de la fermeture des activités éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse et sportives en raison de la Covid-19 sur les enfants et les jeunes dans l'Union européenne". Le rapport indique que les fermetures d'écoles, d'activités périscolaires et d'installations sportives dues à la Covid-19 ont eu des effets durables sur la santé mentale des enfants et des jeunes dans l'Union européenne.

La question de la santé mentale des enfants et des jeunes est déjà considérée comme l'un des défis les plus sérieux auxquels l'UE est confrontée. Toutefois, des effets négatifs à plus long terme sur les systèmes sociaux et de santé européens, en particulier chez les enfants et les jeunes, sont attendus. L'adoption du rapport a donc été l'occasion pour les députés européens de lancer un appel clair en faveur d'une augmentation des dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la formation par les États membres afin d'améliorer les services de santé mentale et la promotion de la connaissance de la santé mentale en tant que telle.

Plusieurs des mesures spécifiques au sport sont incluses :

- Promotion des activités sportives dans les écoles, afin de créer un environnement d'apprentissage inclusif, créatif, dynamique et sain dès le plus jeune âge et de réduire le risque de troubles psychophysiques à l'âge adulte;

- Financement suffisant des petites initiatives culturelles locales, les clubs sportifs et les installations de loisirs pour qu'ils puissent mener à bien les activités de loisirs et d'apprentissage informel qui jouent un rôle essentiel dans le développement et le bien-être des jeunes et de leurs familles, en fournissant des ressources matérielles et un soutien psychologique, y compris pour ceux qui ont moins de perspectives économiques;
- Coordination accrue au niveau européen entre les États membres, les autorités régionales et les représentants locaux des associations sportives et culturelles, des organisations de jeunesse, des organismes éducatifs et universitaires et du secteur privé afin de renforcer le dialogue et la coopération et de créer un réseau social dynamique à plusieurs niveaux capable de répondre aux défis futurs et de s'y adapter;

L'adoption du rapport rappelle que les activités sportives doivent être intégrées dans les projets visant à soutenir les personnes souffrant ou risquant de souffrir de problèmes de santé mentale suite au Covid-19. Le rapport sera voté en session plénière du Parlement européen le 12 septembre.

#### PLUS D'INFORMATION

[Communiqué de presse](#)

[Procédure législative \(projet de rapport et amendements\)](#)

### Le mouvement sportif peut bénéficier des prix sportifs #BEINCLUSIVE



La Commission européenne a lancé la 6ème édition du [Prix #BEINCLUSIVE](#). Ces prix visent à reconnaître les réalisations organisations sportives mettant en place des activités favorisant l'égalité des genres, et l'intégration des réfugiés, des personnes porteuses de handicap, des minorités ethniques, et d'autres groupes ayant moins d'opportunités.

Les prix #BEINCLUSIVE sont également pertinents pour le mouvement sportif européen. Trois catégories de prix existent pour cette année :

- NOUVELLE CATÉGORIE - Promouvoir l'égalité des genres dans le sport "Be Equal". En accord avec le [rapport du groupe de haut niveau sur l'égalité des genres dans le sport](#), cette catégorie récompense les projets qui proposent des actions concrètes pour promouvoir l'égalité des genres dans le sport, et donc l'émancipation des femmes et du sport dans le domaine du sport.

- NOUVELLE CATÉGORIE - Le sport au service de la paix. Cette catégorie se concentre sur les projets qui utilisent le sport comme catalyseur pour promouvoir les valeurs de l'UE et la paix ; en conséquence, elle cible les initiatives visant à améliorer l'inclusion des réfugiés, y compris d'Ukraine.
- Briser les barrières dans le sport. Cette catégorie est destinée à récompenser les projets sportifs visant à soutenir les groupes défavorisés et/ou vulnérables ; par conséquent, les activités qui encouragent l'inclusion, le dialogue, la tolérance et favorisent la participation de tous. Les gagnants de chaque catégorie recevront 10 000 € chacun. Les 2èmes et 3èmes recevront 2 500 € chacun.

La date limite de candidature pour les prix #BEINCLUSIVE est le 29 septembre 2022 à 17h00 (heure française).

#### PLUS D'INFORMATION

[Appel à candidatures #BEINCLUSIVE](#)

[#BeInclusive - Promouvoir l'égalité des genres dans le sport](#)

[#BeInclusive - Sport pour la paix](#)

[#BeInclusive - Briser les barrières dans le sport](#)

### Le projet GAMES lance le "Questionnaire d'évaluation de l'égalité des genres" auprès des Comités Olympiques Nationaux et des Fédérations Nationales.



Les partenaires du projet GAMES ont soumis le troisième livrable du projet, à savoir le "Questionnaire pour évaluer l'égalité des genres" ce mois-ci.

Le "questionnaire d'évaluation de l'égalité des genres" est un document stratégique conçu pour obtenir une compréhension globale de la situation des comités nationaux olympiques (CNO) en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques d'égalité des genres aux postes de direction.

À cet égard, le questionnaire est conçu pour mieux comprendre la structure organisationnelle de chaque CNO, la procédure actuelle en matière d'égalité des sexes, ainsi que le contexte socioculturel et le rôle du sport dans le pays. En conséquence, le questionnaire a été adapté afin d'être également diffusé auprès d'un ensemble de fédérations nationales sélectionnées (natation, athlétisme, basket-ball, football, gymnastique, ski, tennis et volley-ball). En outre, les CNO ont diffusé le questionnaire à une ou deux autres fédérations en fonction de leur contexte national.

Plus d'informations à propos du projet GAMES

Le GAMES est un projet de 24 mois cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Erasmus+ Sport 2021. GAMES se concentre sur l'amélioration de l'égalité des genres aux postes de direction et de décision des Comités nationaux olympiques (CNO) en promouvant des changements structurels dans leur gouvernance, en améliorant la compréhension des barrières culturelles existantes et en encourageant les CNO à travailler avec leurs fédérations membres pour créer un changement durable.

Le bureau européen des COE met en œuvre GAMES en collaboration avec 8 CNO (Belgique, République tchèque, Allemagne, Grèce, Irlande, Lettonie, Macédoine du Nord et Turquie) et des experts renommés dans le domaine de l'égalité des genres et de la bonne gouvernance, dont la professeure émérite Kari Fasting de l'organisation Equal Rights in Sport et I TRUST Sport. En outre, le Comité international olympique (CIO) jouera également un rôle clé dans la promotion et la diffusion des résultats du projet auprès de tous les CNO du monde entier.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du projet [GAMES](#).



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



### LE COIN DES PARTENAIRES

## Clubs sportifs et sports de plein air : le projet européen "SPORTOUT" du DOSB débute

Restrictions de l'utilisation des installations sportives en raison de la pandémie de Covid-19, accueil de réfugiés dans les salles de sport, nécessité urgente de rénover le gymnase ou offre d'installations sportives fondamentalement insuffisante - les raisons pour lesquelles les clubs sportifs doivent proposer des activités en extérieur sont nombreuses. Bon nombre des quelque 90 000 clubs de sport en Allemagne sont confrontés au défi de développer des moyens alternatifs de pratiquer le sport ensemble et/ou d'adapter leurs offres sportives aux conditions changeantes.

Le projet "SPORTOUT : Making sports clubs stronger outdoors - Organising healthy and sustainable sports activities in nature", mené par la Confédération allemande des sports (DOSB), est conçu pour soutenir les clubs dans ce domaine. SPORTOUT vise à apporter des réponses aux défis actuels du recrutement et de la fidélisation des membres dans les clubs sportifs par des activités innovantes. Le projet doit contribuer à rendre les clubs aptes à relever les défis d'aujourd'hui et de demain et à les motiver à oser innover dans les domaines de l'offre et du développement des membres - avec un accent particulier sur les activités de plein air favorisant la santé.

Michaela Röhrbein, directrice du développement du sport à la DOSB, déclare : "Nous sommes très heureux que l'UE ait accepté de financer notre projet. Il apporte une contribution importante à la sensibilisation des clubs sportifs au potentiel, mais aussi aux défis, des activités sportives de plein air. En même temps, le projet contribue à l'éducation environnementale et à la promotion de la santé. En outre, SPORTOUT donne des impulsions pour façonner le rôle des clubs dans la société d'une manière durable et innovante".

L'intérêt pour les sports de plein air augmente. Le projet incite les clubs sportifs à utiliser la nature et la campagne ouverte ainsi que les espaces verts et autres espaces ouverts comme terrains de sport supplémentaires. Les sports de plein air sont bénéfiques pour la santé (surtout après deux années de restrictions liées à la pandémie), tant sur le plan physique que mental. Le sport et l'exercice dans les espaces naturels urbains permettent également de découvrir la nature dans son environnement immédiat. Avec l'intérêt croissant pour les sports outdoor, la nature en tant qu'espace sportif est de plus en plus mise en avant.

Cependant, l'utilisation des espaces naturels pour les activités sportives n'est pas perçue exclusivement de manière positive par tous les groupes d'intérêt. Le projet développe donc des formes de dialogue pour promouvoir la compréhension mutuelle et prévenir les conflits de manière proactive. Les clubs sportifs seront sensibilisés aux nombreuses possibilités, mais aussi aux nécessaires restrictions, des activités sportives de plein air. Le projet contribuera à la formation de nouveaux réseaux de clubs et d'associations sportives, d'institutions de protection de l'environnement et de la nature ainsi que d'acteurs de la santé et de la gestion des terres municipales.

Ces résultats et d'autres résultats du projet seront communiqués à l'échelle nationale à l'aide d'exemples de bonnes pratiques.

En plus d'une analyse complète des mesures et initiatives existantes, le projet comprendra une enquête auprès des organisations membres de la DOSB, qui analysera également les besoins des clubs et associations sportives. Une composante essentielle du projet sera les trois à cinq projets pilotes dans les clubs de sport qui doivent encore être sélectionnés, qui seront soutenus par des fonds du projet.

Les projets pilotes ont pour but de montrer comment les activités sportives compatibles avec la nature peuvent contribuer à sensibiliser la population à la nature tout en apportant une valeur ajoutée à leur santé.

SPORTOUT est financé au titre des actions préparatoires de l'UE dans le cadre de l'appel "programmes sportifs de masse et innovations en matière d'infrastructures".

### PLUS D'INFORMATION

[Infos du DOSB sur SPORTOUT](#)

Contact : Maxi Catharina Kullmann, Département Installations sportives, environnement et durabilité, [kullmann@dosb.de](mailto:kullmann@dosb.de)

---



### ÉVÈNEMENTS À VENIR

**23 - 29 septembre 2022**

Semaine européenne du sport

**29 septembre 2022**

Séminaire des COE (Olympie, Grèce)



EOC EU Office  
71, Avenue de Cortenbergh  
1000 Bruxelles, Belgique



+32 2 738 03 20



[info@euoffice.eurolympic.org](mailto:info@euoffice.eurolympic.org)



[www.euoffice.eurolympic.org](http://www.euoffice.eurolympic.org)



EUROPEAN  
OLYMPIC  
COMMITTEES



**EU**  
Office